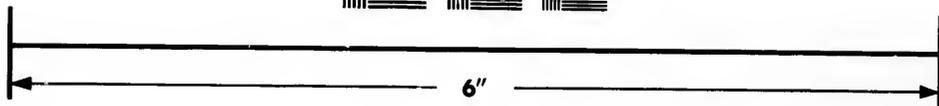
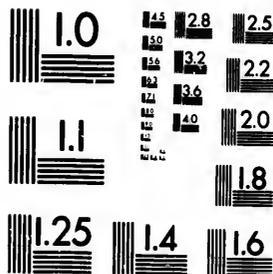


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

10
16
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
56
64
72
80
90
100

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
16
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
56
64
72
80
90
100

© 1983

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

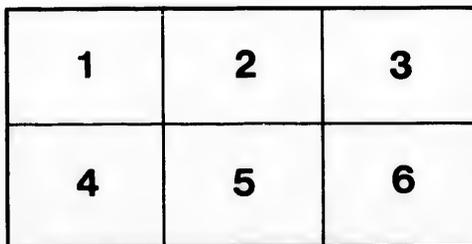
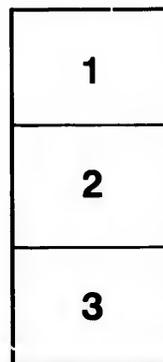
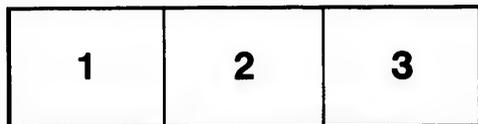
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

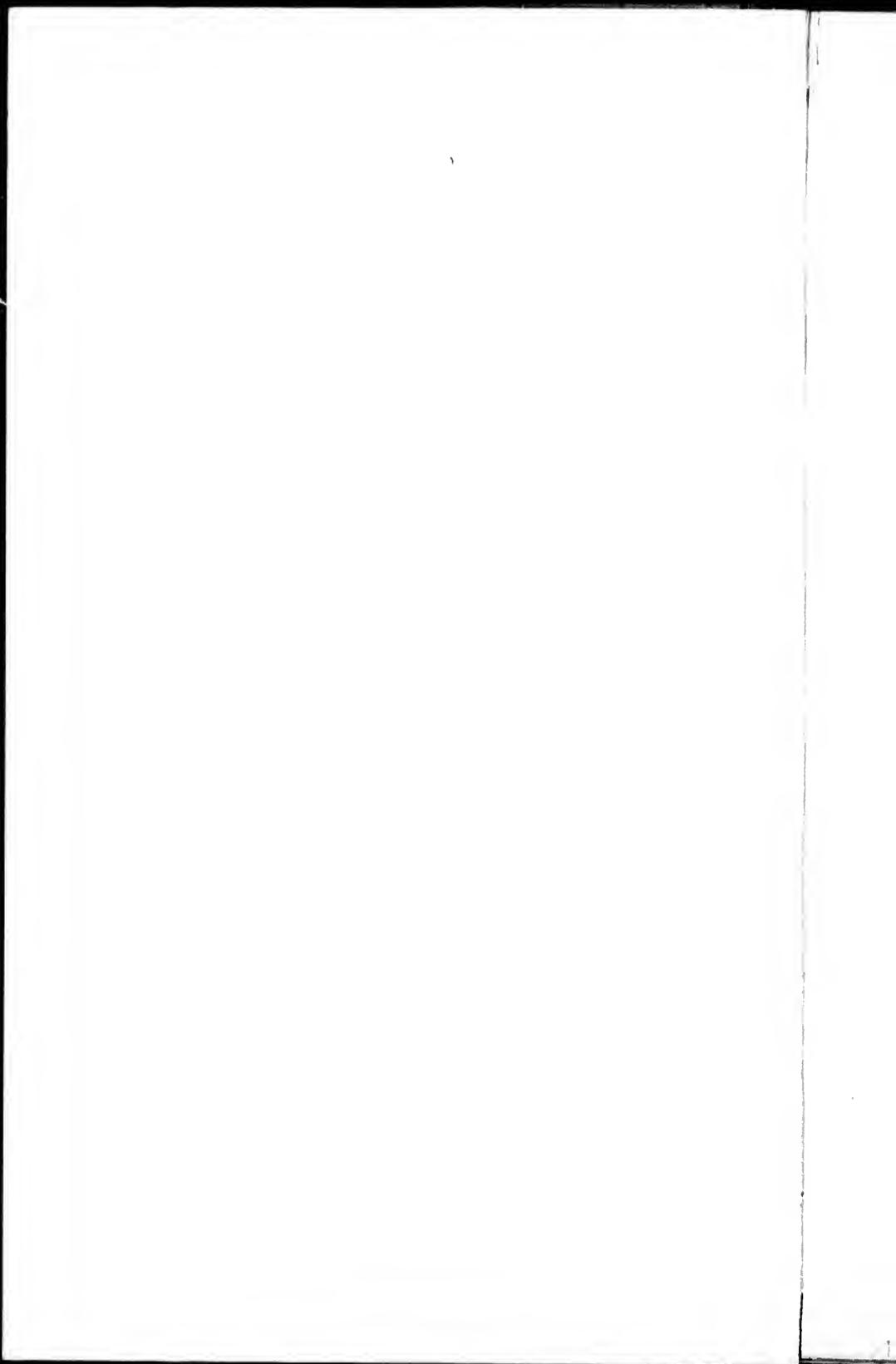
Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

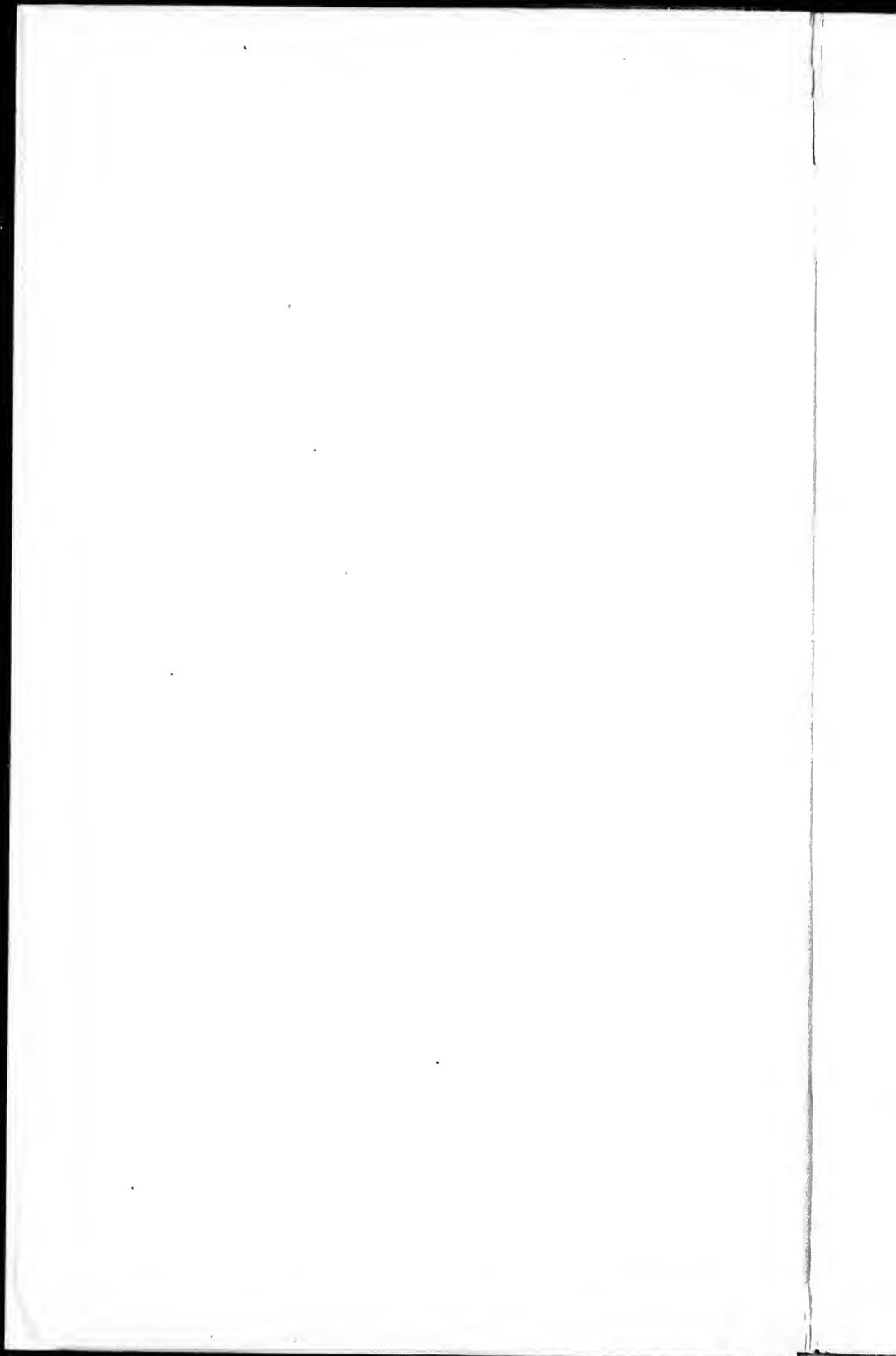
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MANUSCRIT DE M. PIERRE BOUCHER

ANCIEN GOUVERNEUR DES TROIS-RIVIÈRES.



PORTRAIT
DE
P. BOUCHER

ANCIEN GOUVERNEUR DE TROIS-RIVIERES

ET

FONDATEUR DE LA PAROISSE DE

BOUCHERVILLE.

Ce portrait a été photographié l'après un tableau à l'huile
maintenant en possession de M. Charles de Boucherville, membre
du Parlement Canadien, descendant direct de l'ancien gouverneur
de Trois-Rivières.

huile
embre
rneur



P. BOUCHER,

ANCIEN GOUVERNEUR DE TROIS RIVIERES.

P
s
in
r
p
so

g
fo
fo
so
qu
de

NOTE

DE LA

COLLABORATION.

Depuis quelque temps déjà, on se proposait de publier, dans les *Soirées Canadiennes*, le document suivant émané d'un homme qui a joué un rôle important dans l'histoire de notre pays, document, du reste, si plein de charmes par l'admirable esprit qui le pénètre et les conseils éminemment chrétiens qui y sont donnés.

On aimera à retrouver, dans cet écrit, cette grandeur et cette simplicité d'âme qui faisaient le fond du caractère de nos ancêtres, qualités nées de leur foi et qui leur ont rendu possible l'établissement solide de notre petit peuple, en dépit des difficultés que des hommes moins fortement trempés auraient déclarées dès l'abord insurmontables.

La collaboration des *Soirées Canadiennes* ne saurait mieux faire que de placer ce document immédiatement à la suite de l'écrit de M. le Docteur de Boucherville, descendant direct de M. Pierre Boucher, ancien gouverneur des Trois Rivières. Les réflexions, dont M. de Boucherville a parsemé son intéressant récit d'un voyage en Californie, sont tellement en harmonie avec les conseils et les vœux exprimés par son illustre ancêtre, dans les deux courts mais intéressants écrits que l'on va reproduire, qu'on ne manquera pas d'y voir un signe de bon augure pour notre nationalité. On se dira :—tant que les canadiens français resteront ce que les ont fait leurs pères sous le rapport de la foi religieuse, tant et aussi longtemps leur existence comme race est assurée.

La copie, d'après laquelle se fait ici la reproduction des deux mémoires du fondateur de Boucherville, est dûe à l'obligeance de M. l'Aumônier des Ursulines qui a bien voulu y attacher l'authentique que voici :

“ Cette copie est en tout conforme au Manuscrit “ envoyé le 15 Mars 1841 aux Dames Religieuses “ Ursulines de Québec, par son Honneur Jacques “ Viger, Maire de Montréal.

Signé : “ GEO. L. LEMOINE, PTRE.”

On trouve dans l'attachante “ Histoire des Ursulines de Québec ” et ailleurs, des détails fort intéressants sur

l'ancien gouverneur des Trois Rivières. La collaboration renvoie le lecteur à ces ouvrages et aux mémoires du temps pour plus ample information ; il n'entre pas dans le plan de ce recueil de rédiger des notes étendues sur les questions qui se rattachent aux anciens manuscrits qu'on y reproduit.

Cependant, on a cru devoir insérer la courte notice biographique suivante, rédigée sur des notes préparées par M. l'abbé Pepin, curé de Boucherville et M. l'abbé Tanguay, si connu pour ses vastes recherches généalogiques

Pierre Boucher arriva à Québec en 1635, il était âgé d'environ 13 ans ; il avait suivi son père qu'accompagnaient aussi Gaspard et Marin Boucher frères de Pierre et Marie sa sœur. Marie Boucher demeura à Québec et Gaspard alla plus tard s'établir à Trois-Rivières, Marie Boucher se maria en 1645 à Etienne de Lafond à Québec.

En 1639, c'est-à-dire à l'âge d'environ 17 ans, il fut envoyé aux Hurons pour apprendre la langue et devenir interprète : on choisissait pour entrer dans ce corps distingué des interprètes les hommes les plus intelligents et les plus recommandables, dont plusieurs furent dans la suite ennoblis par le Roi de France.

Pierre Boucher demeura deux ans aux Hurons. A son retour en 1641, il entra dans la garnison de Québec d'abord comme simple soldat, puis il fut fait caporal, puis sergent, en demeurant toujours interprète : pendant les sept années qu'il demeura dans les cadres de la petite armée régulière du Canada il se distingua à diverses reprises dans des combats soutenus contre des forces iroquoises toujours de beaucoup supérieures en nombre. En 1648 il fut envoyé à Trois-Rivières comme commis aux magasins de l'état ou il devint bientôt commis en chef. En 1651, il fut nommé capitaine des habitants des Trois-Rivières, avec mission d'exercer les milices au maniement des armes et de fortifier le bourg de Trois-Rivières. En 1658, il fut, en addition à ses fonctions militaires, appelé à exercer la charge de lieutenant civil et criminel.

Ce fut à cette époque que M. de la Poterie, alors gouverneur de Trois-Rivières, devant descendre à Québec pour y traiter des affaires de son gouvernement, donna à M. Boucher mission de commander en son absence. Le nouveau commandant n'avait sous lui que 46 hommes en état de porter les armes, il fut attaqué par 600 Iroquois qui brûlèrent quelques maisons en dehors du bourg, puis se ruèrent sur les faibles fortifications de la place. Les canadiens se défendirent si vaillamment, et les dispositions prises

par leur commandant étaient si bien calculées qu'après un court combat, qui coûta la vie à plusieurs iroquois, ceux-ci demandèrent à traiter avec M. Boucher ; il se fit remettre les prisonniers fait ailleurs par les Iroquois, au nombre desquels était le Père Poneet, puis il se rendit à Québec pour faire ratifier le traité par M. de Lauzon. Celui-ci félicita M. Boucher, lui dit que la colonie venait de recevoir de sa main un service éminent et le nomma Gouverneur de Trois-Rivières.

En 1661, M. Boucher fut envoyé en France par M. d'Avangour pour y faire connaître la situation de la colonie, exposée sans cesse aux incursions des iroquois et à peine défendue par quelques soldats et le peu de colons, dont l'intrépidité vraiment héroïque ne pouvait cependant pas toujours suppléer au nombre.

Ce fut pendant ce voyage que M. Boucher reçut du Grand Monarque ses lettres de noblesse. Il revint au Canada avec un bataillon de 100 soldats et 200 nouveaux colons. Il reprit, au retour, son poste de Gouverneur de Trois-Rivières : en 1667 il se démit de sa charge et en 1668 il alla établir sa seigneurie de Boucherville.

M. Boucher était marié à Jeanne Crevier dont il eut quinze enfants neuf fils et six filles : deux de ses

page 300, u

filis se sont fait prêtres et une des ses filles est entrée en religion aux Ursulines de Québec, où elle portait le nom de Mère St. Pierre.

Les familles Boucher de Boucherville, Boucher de Grosbois, Boucher de Grandpré, Boucher de Niverville, Boucher de Montbrun, Boucher de Laperrière, Boucher de Labrière, Boucher de LaBroquerie, Boucher de Montarville, Boucher de Montizambert, et Verchères de Boucherville sont nées de l'ancien gouverneur des Trois-Rivières ou de sa descendance directe.

Sans parler des alliances contractées par les présentes générations, la nombreuse postérité du *Grand Père Boucher*, (c'est ainsi qu'il est désigné dans plusieurs documents du temps) est alliée, par les femmes, à un très grand nombre des anciennes familles du pays, notamment aux familles Crevier, Sabrevois de Bleury, Legardeur de Tilly, DeMuy, Gauthier de Varennes, du Pads, Pommereau, Denis de la Ronde, Rainbault de St. Blain, Picaudy de Contreœur, Dufrost de la Jemmerais, de Pierreville, Frémont, Perrault de Linière, Taillandier, Noyel de Fleurimont, St. Luc de La Corne, Chaussegros de Léry, Hertel de Rouville.

Les personnes qui s'occupent de notre histoire intime savent qu'il se fait actuellement un très grand travail de recherches, dont le résultat sera de donner au pays l'arbre généalogique complet de la famille canadienne. Plus nous saurons ce qu'étaient nos religieux ancêtres, plus nous les étudierons dans le peu d'écrits qu'ils ont laissés et surtout dans les actes nombreux et glorieux qu'ils ont accomplis, plus nous serons attachés au maintien de l'héritage national qu'ils nous ont légué. Ils le savaient bien, eux, et ne l'oublions pas, nous, ce qui fait l'homme, ce qui fait la famille, ce qui fait l'état tels que l'homme, la famille et l'état devraient être, c'est la foi religieuse; selon que la croyance sera forte et que les doctrines qui en sont le sujet seront vraies, un peuple sera plus ou moins bon, il résulte qu'un peuple ne peut atteindre l'excellence à laquelle il lui est possible d'arriver, sans être profondément et pratiquement catholique! Malheureusement, cela ne s'est vu que chez certaines nations et seulement pour un temps: cela ne se voit guère de nos jours, aussi examinons comme le monde des peuples est secoué de toutes parts et de toutes façons.

les est
où elle

cher de
e Niver-
aperrière,
roquerie,
zambert,
l'ancien
cendance

s présentes
rand Père
s plusieurs
mes, à un
s du pays,
de Bleury,
e Varennes,
Rainbault
ufrost de la
Perrault de
, St. Luc de
e Rouville.

RA

MB

M. S. S.

DE

M. PIERRE BOUCHER,

ANCIEN GOUVERNEUR DE TROIS-RIVIÈRES, ETC.

1.

RAISONS QUI M'OBLIGENT A ÉTABLIR MA SEIGNEURIE DE
BOUCHERVILLE.

2.

MES DERNIÈRES VOLONTÉS, — OU ADIEUX DU GRAND
PÈRE BOUCHER.

ce
viv
Die
per
pou
ou e

L
déb
dés
et a
l'aff

†

RAISONS

*qui m'engagent à établir ma Seigneurie des Iles
Percées, que j'ay nommée Boucherville.*

Première Raison.—C'est pour avoir un lieu dans ce pays consacré à Dieu, où les gens de bien puissent vivre en repos et les habitants faire profession d'estre à Dieu d'une façon toute particulière:—ainsi, toute personne scandaleuse n'a que faire de se présenter pour y venir habiter si elle ne veut changer de vie, ou elle doit s'attendre à en estre bientôt chassée.

Deuxième Raison.—C'est pour vivre plus retiré et débarrassé du fracas du monde, qui ne sert qu'à nous désoccuper de Dieu et nous occuper de la bagatelle; et aussi, pour avoir plus de commodité de travailler à l'affaire de mon salut et à celui de ma famille.

Troisième Raison.—C'est pour tâcher d'amasser quelque petit bien par les voies les plus légitimes qui puissent se trouver, afin de faire subsister ma famille, pour instruire mes enfants en la vertu, la vie civile et les sciences nécessaires à l'état où Dieu les appellera ; et ensuite les pourvoir chacun dans la condition où il plaira au Seigneur.

Quatrième Raison.—Comme c'est un bien fort avantageux tant pour les grains que pour les nourritures, et que ce serait dommage qu'il demeurât inutile, ou que cela est capable de mettre bien des pauvres gens à leur aise, ce qui ne se peut faire si quelqu'un ne commence,—cette terre m'appartenant, je crois que Dieu demande de moy que j'aie au plus tôt l'establir. Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est la connaissance que j'ay que cela sera utile au public et au particulier.

Cinquième Raison.—C'est qu'il me semble que j'auray plus de moyens de faire du bien au prochain et d'assister les pauvres, que dans le poste où je suis, (1) où mes revenus ne suffisent pas pour faire ce que je voudrais, ayant d'ailleurs une grosse famille ; (2)

(1) Gouv. aux Trois-Rivières en 1667.

(2) Il avait 8 enfants en 1667.

—ce qui fût que je n'ay à présent presque que le désir et la bonne volonté. Peut-être que dans la suite me trouverai-je en état d'exécuter les sentiments que Dieu me donne conformément à ce que j'ay vu pratiquer autrefois à un grand homme de bien ; ce que je ne pourrais faire, demeurant ici.

Pour y réussir, je prie notre Dieu, par le mérite et l'intercession de son fidèle serviteur le R. P. de Brebeuf, (1) de m'en faciliter l'établissement, si c'est pour sa gloire et le salut de mon âme et celui de toute ma famille ; si non, qu'il ne permette pas que j'en vienne à bout, ne voulant rien que sa sainte volonté.

Je mets ce cy par écrit, afin que si Dieu permet que je réussisse, le relisant, je me souviene de ce à quoy je me suis engagé ; afin aussey que mes successeurs sachent mes intentions. Je les prie de continuer dans la même volonté, si ce n'est qu'ils voulussent enchérir par dessus moy, faisant quelque chose plus à la gloire de Dieu : c'est en quoy ils me peuvent le plus obliger, ne leur demandant pour toute reconnaissance que

(1) On avait autrefois une très grande confiance en l'intercession du Père de Brebeuf, brûlé vif par les Iroquois aux missions huronnes : les mémoires du temps font souvent mention d'actes semblables d'invocation privée.

Dieu soit servy et glorifié d'une façon toute particulière dans cette Seigneurie, comme en étant le maître. C'est mon intention ; je le prie de tout mon cœur qu'il venille bien l'agréer, s'il lui plaît. Ainsi soit-il.

BOUCHER.

particulière
maître.
on cœur
si soit-il.

MES DERNIÈRES VOLONTÉS. (1)

CHER.

†

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Je donne mon âme à Dieu, mon corps à la terre. Je veux mourir dans la foi et religion Catholique, Apostolique et Romaine. Je laisse le peu de bien que j'ai à mes enfants pauvres, auxquels je recommande ;—premièrement,—de prier Dieu pour le repos de mon âme ; 2^o. d'avoir soin de payer ce qui se trouvera être dû lorsque je mourrai ; 3^o. d'aimer et honorer leur bonne mère, de ne la chagriner en rien, la supporter et défendre contre tous ceux qui voudraient lui faire de la peine. Enfin, rendez-lui les devoirs de bons enfants et assurez-vous que Dieu vous en récompensera. 4^o. Je vous recommande la paix, l'union et la concorde entre vous, et que l'intérêt ne soit jamais capable de mettre la moindre division

(1) Ou les *Adieux du grand père Boucher*.

entre vous. Ne vous amusez pas à écouter les rapports qui vous seront faits de vos frères et sœurs. Aimez-vous les uns et les autres, le tout dans la vue de Dieu, vous souvenant qu'il faudra tous faire ce que je fais, c'est-à-dire, mourir et paraître devant Dieu, pour y rendre compte de vos actions ; ne faites donc rien dont vous ayez sujet de vous repentir.

Je ne vous laisse pas grand bien, mais le peu que je vous laisse est très bien acquis. J'ai fait ce que j'ai pu pour vous en laisser davantage, je n'ai rien négligé pour cela, n'ayant fait aucune folle dépense, vous le savez tous ; mais Dieu, qui est le maître, ne m'en a pas voulu donner davantage. Je vous laisse bien des personnes de rang, de distinction, et d'honnêtes gens pour amis ; je ne vous laisse aucun ennemi de ma part, que je sache. J'ai fait ce que j'ai pu pour vivre sans reproche, tâchez d'en faire de même. Obligez autant que vous pourrez tout le monde et ne désobligez personne, pourvu que Dieu n'y soit point offensé. Ayez toujours, mes chers enfants, la crainte du Seigneur devant les yeux et l'aimez de tout votre cœur.

C'est à vous, Ma chère Femme, que je parle à présent.

Continuez d'aimer vos enfants, mais aimez-les également, comme j'ai fait pour entretenir la paix et la concorde entr'eux. Ce n'est pas que ceux qui nous témoignent le plus d'amour, et qui ont plus de respect, sans intérêt, ne méritent que nous les aimions davantage, mais il ne faut pas que cela paraisse aux yeux des autres ; parceque ceux qui font moins leur devoir envers nous, sont les moins vertueux et par conséquent plus capables de troubler la paix. Demandez en particulier à Dieu qu'il récompense ceux qui vous portent le plus de respect, et faites ce que vous pourrez en secret pour le reconnaître. Priez et faites prier pour ma pauvre âme. Vous savez combien je vous ai aimée, et tous vos parents pour l'amour de vous. En écrivant ceci je m'examine sur le temps que nous avons vécu ensemble, mais ma conscience ne me reproche rien, si ce n'est de vous avoir trop aimée ;—mais en cela je n'y vois pas de mal, grâce au Seigneur.

A Monsieur De Muy.

Je vous prie, Monsieur, comme un homme d'esprit, de vouloir bien contribuer à maintenir la famille en bonne intelligence. Vous savez, Monsieur, que vous m'avez souvent dit, que vous vouliez vivre et mourir mon ami, et que vous m'en donneriez des preuves dans toutes les rencontres. En voici une occasion. Je

sais qu'il n'appartient qu'à une âme aussi généreuse que la vôtre, de servir un ami après la mort ; c'est quelque chose de grand, puisque c'est le servir sans intérêt. C'est ce que j'attends de votre générosité, et je meurs dans cette confiance que vous travaillerez de tout votre pouvoir à maintenir tous vos beaux-frères et belles-sœurs dans l'union, et que vous ferez tout votre possible pour qu'il n'y ait aucune brouillerie entr'eux. Je leur ordonne d'avoir beaucoup de confiance en vous et de déférence pour vos sentiments.

A Tous en général.

Je vous parle à tous, mes chers enfants. Voulez-vous que Dieu vous bénisse ? Tenez-vous en paix les uns avec les autres, et que l'intérêt ne soit pas capable de vous désunir ; ce qui pourrait arriver dans le partage du peu de bien que je vous laisse. C'est si peu de chose que cela n'en vaut pas la peine, mais si par malheur, ce que je ne crois pas, il arrivait quelque difficulté entre vous, prenez deux ou trois personnes de vos amis, des plus gens de bien, et leur remettez tous vos intérêts entre les mains et passez-en par où ils jugeront à propos : vous souvenant qu'un méchant accord vaut mieux qu'un bon procès. Souvenez-vous encore que le meilleur moyen d'entretenir la paix, c'est de conserver la crainte de Dieu.

Ayez confiance en sa bonté et il vous donnera ce qui vous est nécessaire. Faites du bien à tout le monde pour l'amour de lui ; ne faites de mal à personne : autant que vous le pourrez. C'est Dieu qui m'a donné le peu de bien que je vous laisse ; il m'en a assez donné pour vivre honorablement avec les honnêtes gens ; il vous en donnera aussi autant qu'il vous sera nécessaire et à vos enfants ; je l'en prierai de tout mon cœur, s'il me fait miséricorde, comme je l'espère de sa bonté. Faites réflexion qu'il y a bien des personnes qui se fatiguent, jour et nuit, pour amasser du bien pour des gens qui se moquent d'eux, après la mort. Il faut faire ce que l'on peut pour en amasser ; ne négliger aucune occasion ; mais que ce soit toujours sans préjudice de notre conscience et de notre honneur. Plutôt vivre pauvre, plutôt mourir, que de rien faire contre l'ordre de Dieu. Si vous vivez dans sa crainte, il aura soin de vous.

Fuyez toutes sortes de débauches et faites en sorte que vos enfants ne le soient pas. Souvenez-vous de cette parole du Sauveur :—“ La vie est courte, mais l'éternité ne finira jamais. ” Je ne m'étends pas davantage, vous êtes assez instruits de vos obligations de chrétiens ; mettez en pratique ce que vous savez et vous serez sauvés. Soyez charitables et aumôniers autant que vous le pourrez. Faites-vous le plus d'amis qu'il vous sera possible, mais préférez toujours

les gens de bien ; parce que les personnes qui vivent dans la crainte de Dieu vous peuvent beaucoup servir par leurs prières, conseils et bons exemples, au lieu que les libertins font tout le contraire ; il ne s'y faut même fier que de bonne sorte. Il arrive souvent que l'intérêt et la défiance fait qu'ils n'agissent pas sincèrement avec vous, et qu'ils vous disent souvent le contraire de ce qu'ils pensent. Il faut avoir la simplicité de la colombe, mais en même temps la prudence du serpent. Il est rare d'en trouver un avec qui on puisse agir à cœur ouvert, à moins qu'il ne soit véritablement vertueux, pour lors, vous pouvez lui ouvrir votre cœur, sans crainte d'être trompé. Mais prenez garde qu'il y a bien des hypocrites, qui sont mal-aisés à connaître. Tout ami intéressé, il ne faut pas s'y fier. On peut pourtant quelquefois s'en servir dans la grande nécessité, mais toujours avec la défiance, sans toutefois le faire paraître.

Lisez le plus que vous pourrez de bons livres, et quand vous en trouverez qui vous donnent de bonnes instructions pour l'état où Dieu vous a mis, ne vous contentez pas de les lire une fois, mais tâchez de les posséder. Ceux que Dieu a appelés dans l'état du mariage pourront lire la *Famille Sainte* par le P. Cordier, Jésuite, les *Conseils de la Sagesse* et autres semblables.

Adieu donc, mes pauvres enfants pour un peu de temps, parce que j'espère que nous nous reverrons dans le Paradis, pour louer Dieu pendant toute l'éternité, sans jamais être séparés. C'est là où nous nous entretiendrons cœur à cœur ; c'est pour cela que je conjure ceux qui ressentiront quelque affliction de notre séparation, de faire réflexion que ce n'est que pour peu de temps, et que nous nous réunirons bientôt ; d'ailleurs que ne vous étant plus utile à rien, il ne se faut pas tant affliger ; la perte n'est pas grande. De plus, vous savez qu'il se faut tous séparer. Ainsi je vous dis *Adieu*, comme celui qui s'en va devant vous attendre. Priez Dieu pour moy, je le feray pour vous. Comme je ne sçais quand je mourray, ni la manière, et que j'ignore si j'auray le temps de vous parler, c'est pour cela que je le fais icy de crainte de ne pouvoir le faire dans ce temps-là.

Je commence par vous, *Ma chère Femme*, je vous dis *Adieu*. Souvenez-vous combien je vous ai aimée. Priez Dieu pour moy et soyez à vous préparer à la mort. Vous êtes âgée et par conséquent ne pouvez pas tarder à me suivre. D'ailleurs, il ne faut pas se laisser surprendre. Réparez par vos bons exemples les mauvais que j'ay donnés.

Et vous, mon *Fils de Boucherville*, je vous dis

adieu. Ne vous affligez pas de notre séparation. Je dis aussi adieu à votre femme et à vos enfants. Priez tous le Seigneur pour moy, je le ferai pour vous. Je vous recommande trois choses : 1° de vivre dans la crainte de Dieu ; 2° de continuer à y élever vos enfants ; 3° de vivre en homme d'honneur, et que rien ne paraisse en vous que d'honnête homme. Vivez en paix avec vos frères et sœurs. Vous êtes l'aîné, agissez en père de famille, et que l'intérêt ne vous fasse jamais rompre avec eux. Souvenez-vous que Dieu a soin de ses serviteurs, mais surtout des pacifiques et des miséricordieux.

Je vous donne ma bénédiction et à tous vos enfants que j'aime tendrement, comme aussy votre femme pour qui j'ai bien de la considération, et que je n'oublierai pas devant Dieu.

Dites à *votre sœur de Varennes*, que je lui dis *adieu* et à tous ses enfants, que j'aime et que j'ai toujours aimés. Je leur donne et à elle ma bénédiction. Je les exhorte tous à vivre dans la crainte de Dieu, et de s'entr'aimer les uns les autres comme Dieu et la bienséance le demandent.

Vous direz à *votre frère de Grandpré*, Major des Trois-Rivières, que je lui dis *adieu*, à sa femme, et à

Je prie 3/11/11

ses enfants ; qu'ils prient Dieu pour moy et qu'ils ne s'affligent pas de notre séparation, qui ne sera que pour un temps. La vie est courte. Je le conjure de travailler de tout son possible et d'employer son esprit et son crédit à maintenir la paix et l'union dans la famille. Je le prie de continuer à vivre dans la crainte de Dieu et en homme d'honneur, comme il a fait jusqu'à présent.

Adieu, mon fils de Grosbois. Vous savez combien je vous ai aimé, n'en soyez pas ingrat, mais priez Dieu pour moy en reconnaissance. Ne vous affligez pas de ce que je vous quitte ; Dieu le veut, et il est tems de partir. Je ne suis plus utile à personne en ce monde, j'y suis à charge aux autres et à moy-même. Je vous donne ma bénédiction, à votre femme et à vos enfants, à qui je dis aussi adieu. Vivez tous dans la crainte du Seigneur. Contribuez de tout votre pouvoir à conserver la paix entre vos frères et sœurs ; que l'intérêt ne soit jamais cause de votre désunion.

Je dis *adieu à ma fille Le Gardeur*, à son mary et à tous ses enfants, auxquels je donne ma bénédiction. Vous ne devez pas douter, ma chère fille, que je n'aye bien de l'amitié pour vous. En reconnaissance, priez Dieu pour ma pauvre âme et engagez M. Le Gardeur

de ma part à conserver la paix et l'union dans la famille. Qu'il se souvienne que—" bienheureux sont les pacifiques. " La vie est courte et l'éternité bien longue, puisqu'elle n'a pas de fin. Servez bien Dieu, en remplissant fidèlement tous les devoirs de votre état.

Adieu ma *Fille de Muy* ; adieu à tous vos enfants, à qui je donne comme à vous ma bénédiction. Je prie de tout mon cœur le Seigneur qu'il vous donne tout ce qui est nécessaire en ce monde, et le Paradis en l'autre. Je demande la même grâce pour M. DeMuy. Priez Dieu pour moi qui vous aime tendrement.

Je prie de rechef M. de Muy de se souvenir qu'il m'a promis d'accommoder tous les petits différens qui pourraient naître dans la famille. Souvenez-vous, Monsieur, que Dieu vous a donné de l'esprit et du talent pour cela ; de plus, vous êtes homme d'honneur et de parole, ce qui fait que je fonde beaucoup sur vous.

Mandez à *Votre Frère, le Curé de St. Joseph* que je lui dis *adieu* ; qu'il se souvienne de moy au St. Antel, et que je lui donne de tout mon cœur ma bénédiction. Il peut beaucoup contribuer à maintenir la paix et

l'union dans la famille, qu'il y travaille; je l'en prie très-instamment.

Adieu, mon cher fils de Montbrun; adieu à votre femme et à vos enfans. Je vous donne à tous ma bénédiction. Priez pour moy. Vous savez que je vous ay beaucoup aimés; je sais que vous m'aimez réciproquement et que par conséquent vous aurez de la douleur de ma mort; mais je vous conjure de ne vous point affliger: cela ne servirait qu'à intéresser votre santé. Songez que vous avez une famille qui a besoin de vous; d'ailleurs vous ne perdez rien en me perdant. Je vous seray plus utile auprès de Dieu, s'il me fait miséricorde, comme je l'espère de sa bonté.

Adieu, mon cher fils de Laperrière. Je sais combien vous m'aimez et que notre séparation vous sera bien sensible, mais consolez-vous et dites bien souvent: Dieu l'a voulu de la sorte, que son saint nom soit béni! Priez le Seigneur pour moy. Je ne vous en dis pas davantage, vous savez mes sentiments. Je vous donne ma bénédiction, et je prie le Seigneur qu'il vous donne la sienne. Craignez Dieu et fuyez le péché.

Adieu, ma fille de Sabrevois; dites à M. de Sabrevois que je luy dis *adieu* et à votre fille; je vous donne ma bénédiction. Vivez toujours dans la crainte de Dieu et l'horreur du péché. Priez le Seigneur pour moi, je le feray pour vous. Je conjure M. de Sabrevois de contribuer à conserver la paix et l'union dans la famille.

Adieu, ma chère fille Boucher. Je suis fâché de vous laisser, sans que vous soyez pourvue. Vous sçavez que ce n'est pas ma faute, et qu'il n'a dépendu que de vous. Dieu aura soin de vous et vous servira de père. Vous avez votre mère, qui vous aime beaucoup. Priez Dieu pour moi, je le prieray pour vous. Je vous donne ma bénédiction et vous laisse sous la protection de la Sainte Vierge.

Mandez à votre frère *Boucher*, Prêtre du Séminaire de Québec, que je lui dis *adieu*; que je lui donne ma bénédiction; qu'il prie Dieu pour moy, surtout au saint sacrifice de la Messe. Je ne lui donne aucune instruction, parcequ'il en sait assez et plus que moi. Qu'il continue comme il a commencé, et qu'il contribue à faire régner la paix et l'union dans la famille.

Adieu, mon fils de Niverville. Je vous donne ma

bénédiction. Ayez bien soin de votre mère, qui vous a tant aimé et qui vous aime encore tendrement.

Adieu ma chère fille de St. Pierre, adieu ma chère enfant. Je vous donne ma bénédiction. Priez Dieu pour moi et ne vous affligez pas quand on vous portera la nouvelle de ma mort : au contraire réjouissez-vous de ce que Dieu m'a appelé à lui, et délivré par sa bonté des misères de cette vie. Je sais que cela vous sera difficile, parce que vous m'aimez trop et que d'ailleurs votre naturel tendre et affectueux vous cause bien de la peine dans de semblables rencontres.

Si vous m'avez aimé plus que vos frères et sœurs, j'ay aussi eu bien de la tendresse pour vous et j'en auray toute l'éternité. J'ay dessein de vous écrire une lettre particulière pour vous dire adieu ; votre attachement pour moi mérite bien cela : je le feray à mon retour de Québec, si Dieu me fait la grâce de faire ce voyage. Je fais cecy d'avance, de crainte d'estre surpris par la mort ; sachant bien que ce vous sera et à tous vos frères et sœurs, une consolation, surtout à ceux qui ont plus de tendresse pour moy, de voir que j'ay eu le soin de leur dire adieu, devant que de sortir de ce monde.

En cas que je mourusse subitement, ou sans pouvoir parler je donne à *ma fille de St. Pierre*, mon reliquaire d'argent que je porte sur moy. Il y a bien des indulgences appliquées dessus, mais elles ne luy

peuvent servir ; elle en pourra faire mettre d'autres. Comme c'est tout ce qui me reste à donner, et il est bien juste que je le donne à celle qui m'a tant témoigné d'affection, et qui a toujours eu pour moy un si tendre attachement, pendant que j'ai vécu en ce monde.

Aux autres.—Je leur laisse le peu de bien que Dieu m'a donné, à condition toutefois qu'ils prieront et feront prier Dieu pour moi. Je leur demande à chacun des messes, sans compter les prières qu'ils feront : c'est bien la moindre chose qu'ils puissent faire pour le repos de mon âme. Je leur en demande autant pour leur mère à qui ils ont tant d'obligation.

Du 18 Août. (1)—J'ay cru devoir ajouter icy, que ma femme et moy avons fait un testament, lequel nous ne souhaitons pas qui soit ouvert qu'après la mort du dernier vivant, à moins qu'il ne survint

(1) Il n'y a point d'année. Ce pourrait être pourtant 1696—J. V.

quelque chose qui obligeât à l'ouvrir plus tôt, ou pour quelques raisons que nous n'avons pu prévoir. Mais quoiqu'il puisse arriver, qu'on n'y change absolument rien de nos intentions, qui sont de vous faire vivre en paix, et d'empescher que vous ne plaidiez les uns contre les autres.

Nous avons tâché d'y garder l'égalité en tout ; cependant s'il parait que quelqu'un soit plus avantagé, souvenez-vous que vous êtes tous frères et sœurs et qu'il ne se faut pas porter envie les uns aux autres. Ce n'a pas été notre intention d'en gratifier les uns plus que les autres, mais quand cela serait, nous avons droit de le faire, étant maîtres de notre bien.

Tout notre désir, en vous laissant ce que nous avons et que Dieu nous a donné, c'est que vous vous en serviez à la subsistance de vos familles et à entretenir la paix et l'union entre vous.

Je ne doute pas que si quelqu'un de vous la vent troubler, Dieu l'en punisse : je l'en prie et l'en prierai de tout mon cœur.

BOUCHER.

